

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE
DE
29160 – CROZON**

DATE DE CONVOCATION

04.04.2024

DATE D’AFFICHAGE

16.04.2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	29
Présents	23
Votants	29

N° 024/2024

OBJET :

1 – FINANCES

1-9) Demande de subvention CAF – Etude de faisabilité d’une crèche multi-accueil

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le
et qu’elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20240411-024-2024-AI
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

L’an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

Conformément à l’article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Fanchon Le Monze, 1^{ère} adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l’adoption du Compte administratif.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l’exception de :

- Maxime Léonard avec procuration à Patrick Berthelot
- Philippe Brun avec procuration à Fanchon Le Monze
- Valérie Pitel avec procuration à François-Xavier Deflou
- Gaëlle Dorée avec procuration à Gaëlle Vigouroux
- Françoise Ségalen avec procuration à Chantal Sévellec
- Jean-Luc Guénneguès avec procuration à Noël Blanchard

Formant la majorité des membres en exercice.

Clélia Gaudin a été élue secrétaire de séance.

Absente : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, Directrice générale des services – Brigitte Tertu, responsable des Finances -Yoann Lotte, chargé de communication – Catherine Caparros, responsable des ressources humaines – Marina Ely, Assistante de Direction

La commune de Crozon, ville-centre de la Communauté de Communes de la Presqu’île de Crozon-Aulne Maritime se trouve aujourd’hui confrontée à une forte attractivité qu’elle n’est plus en mesure d’assumer.

Outre la tension immobilière persistante, elle doit également faire face à un déficit de structures destinées à l’accueil des tous petits. La conjugaison de ces contraintes constitue un frein considérable à l’accueil et l’installation des jeunes familles.

La collectivité a donc choisi d’engager une étude de faisabilité afin d’établir les bases de réflexion pour la potentielle construction d’une nouvelle crèche, en complément de l’offre existante proposée par la crèche associative « Les Poussins ».

Le cahier des charges établi a pour objectifs de :

- ✓ définir les besoins et les contraintes de cette catégorie de structure ;
- ✓ déterminer le dimensionnement et le mode de gestions les plus adaptés ;
- ✓ établir une première enveloppe financière en fonctionnement et investissement.

Par conséquent, M. le Maire demande à l’assemblée de solliciter l’aide financière de la CAF, au taux maximum de 50 %, étant précisé que le coût de cette étude est estimé à 19 285 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

A l’unanimité,

- autorise M. le Maire à procéder à l’étude de faisabilité de la crèche multi-accueil et déposer un dossier de demande de subventions auprès de la CAF au taux maximum de 50%, à savoir 9 642,5 € HT
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A Crozon, le 12 avril 2024

Le Maire,



Patrick BERTHELOT